



## RÈGLEMENT

1. L'inscription au concours doit être enregistrée en mairie **au plus tard**  
**Vendredi 10 décembre 2021**
2. Le concours concerne les maisons, les appartements et les commerces
3. L'inscription doit porter sur 1 seule catégorie
  - ★ soit passage de jour
  - ★ soit passage de nuit
4. Le jury effectuera 2 passages le **mardi 14 décembre 2021**
  - ★ de jour : à partir de 15h
  - ★ de nuit : à partir de 17h
5. La décoration sera évaluée d'après les critères suivants : (note/20)
  - ★ la quantité et l'importance de la décoration / 5
  - ★ l'harmonie et la qualité de la décoration, ainsi que le sens artistique (visible de la voie publique) / 10
  - ★ le style de décoration (choix et unité de couleurs et des éléments du décor) / 5
6. Les prix seront attribués dans chaque catégorie, en fonction du classement. Toute personne absente ou non excusée lors de la cérémonie privée organisée en février 2022 ne pourra bénéficier de cette récompense.
7. Les participants au concours acceptent :
  - ★ la prise de clichés de leur propriété,
  - ★ la publication sur le site internet de la commune,
  - ★ la publication dans le magazine municipal « Cravanche Le Mag ».
8. Ce concours est gratuit sous condition d'acceptation du règlement.

Pour tout renseignement, contacter la mairie au 03 84 26 07 10



Nom \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_

Je m'inscris dans UNE SEULE des 2 catégories suivantes :

- Passage de jour** (non illuminé) mardi 14 décembre à partir de 15h
  - Maison
  - Appartement (étage : \_\_\_\_\_)
  - Commerce
- Passage de nuit** (illuminé) mardi 14 décembre à partir de 17h
  - Maison
  - Appartement (étage : \_\_\_\_\_)
  - Commerce

J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter.

Date et signature

Bulletin à compléter et à retourner en mairie avant le vendredi 10 décembre 2021